



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2019

N° DEL 2019.09.25/136

**Thème : RESSOURCES  
HUMAINES 1**

**Objet : Arbre de Noel  
2019.**

**Convocation :**

**Date :** 19/09/2019

**Affichage :** 19/09/2019

**Nombre de membres  
du conseil municipal**

**En exercice :** 33

**Présents :** 21

**Nombre de  
suffrages  
exprimés :** 30

Le **mercredi 25 septembre 2019** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

**Étaient Présents :**

GUÉRIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, BRUNET Pascale, FERRAINA Marie-Hélène, FABRE Mireille, PEYTHIEU Éric, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Émilie.

**Étaient représentés :**

GUIGLI Catherine donne pouvoir à AIGUIER Yvon;  
MARTINEZ Gilles donne pouvoir à FROMM Gérard;  
JIMENEZ Claude donne pouvoir à PROREL Alain;  
KHALIFA Daphné donne pouvoir à POYAU Aurélie;  
CIUPPA Marcel donne à pouvoir DAERDEN Francine;  
ROMAIN Manuel donne pouvoir à DJEFFAL Mohamed;  
RASTELLO Ann donne pouvoir à BRUNET Pascale;  
HOLLARD Rémi donne pouvoir à FERRAINA Marie-Hélène;  
MUHLACH Catherine donne pouvoir à MONIER Bruno;  
DAZIN Florian donne pouvoir à ARMAND Émilie;

**Absents excusés :**

GUIGLI Catherine, MARTINEZ Gilles, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, MILLET Thibault, CIUPPA Marcel, ROMAIN Manuel, RASTELLO Anne, HOLLARD Rémi, MUHLACH Catherine, DAZIN Florian.

**Secrétaire de séance :** Mohamed DJEFFAL

**AR Prefecture**

005-210500237-20190925-20190925136-DE  
Reçu le 09/10/2019  
Publié le 09/10/2019

**Rapporteur : JALADE Jacques**

Le traditionnel arbre de Noël pour l'année 2019 aura lieu dans le courant du mois de décembre prochain. L'organisation de cette activité sera cette année portée par les services de la communauté de communes du Briançonnais (pour ce qui concerne la partie à destination des enfants du personnel) avec un appui technique et logistique des agents de la ville de Briançon (notamment la direction des ressources humaines et la direction des services techniques).

L'organisation à destination du personnel retraité de la Ville de Briançon reste à la charge de notre collectivité.

Cet événement est dédié :

- Aux enfants du personnel municipal, du centre communal d'action sociale et de la communauté de communes du Briançonnais ;
- Aux personnels retraités des services municipaux.

Cette fête engendre des frais et le mode d'organisation mis en place nécessite que le conseil municipal délibère pour que les charges relatives à ces manifestations soient ventilées entre les différents bénéficiaires.

La commune a inscrit au budget une somme de 6500,00€ dédiée à couvrir les frais liés à l'organisation de cette manifestation, répartie de la façon suivante :

- Participation aux frais relatifs au spectacle proposé aux enfants et organisé par la CCB ;
- Frais relatifs à l'achat des cadeaux et goûters à hauteur de 25,00€ par enfant. Frais engagés par la CCB et refacturés à la commune ;
- Frais liés aux personnels retraités pour un montant de 23,00€ par retraité, ces frais sont directement engagés par la commune.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver la répartition de la somme de 6 500,00 € (SIX MILLE CINQ CENTS EUROS) dédiée à couvrir les frais liés à l'organisation de cette manifestation ;
- Dit que les crédits sont inscrits au budget 2019.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, un conseiller municipal Délégué ou le directeur général des services à signer, au nom et pour le compte de la commune toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**POUR : 30**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 0**

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

RESSOURCES HUMAINES 1 DEL 2019.09.25/136

PUBLIÉ LE

Le Maire,  
Gérard FROMM

Signature numérique de Eric DUBOIS  
Le 16/10/2019 17:35:06